

**Nombre de
conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 10

Date de convocation :

24/05/2012

Date d'affichage :

06/06/2012

L'an deux mil douze et le trente mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mme GENTER - MM. BONNET - DEPOIRE - Mmes ZISKA - PRADA PRADA - HASENFRATZ - M. VOISARD - Mme DEL TORCHIO.

Absents excusés : M. GASIOR - Mme NGUYEN VAN TUE.

Absents non excusés : Mme BOBILLIER.

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

1 – Création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'État ou du Conseil Général.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'agent d'entretien pour une période initiale de 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois, pour une durée de 20h par semaine, rémunération fixée au SMIC.

2 – Demande de subvention auprès du Conseil général pour les travaux à effectuer à l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Général dans le cadre de sa politique pour l'amélioration des bâtiments scolaires pour les travaux de réparation et d'entretien dont le total s'élève à 2 845,39 € HT.

- devis BARON pour la réfection sur 22,5 mètres du mur de clôture qui est dégradé : 1 781,25 € HT
- devis KG-MAT pour la fourniture d'une vitrine pour les informations de l'école : 234,14 € HT
- devis Trideco pour la fourniture de stores occultant pour 5 fenêtres des classes : 830,00 € HT.

3 – Aménagement de la rue du Vay Secteur de la Grande Fontaine

Dossier de consultation des entreprises

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider le dossier de consultation des entreprises proposé par le cabinet DELPLANQUE et associés.
- opte, compte-tenu du coût estimatif du projet qui est inférieur à 230 000 € HT de lancer une consultation de marché en procédure adaptée dans le respect du code des marchés publics, avec parution dans « Les Affiches de la Haute-Saône »
- autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à l'objet.

4 – Acquisition de deux parcelles de terrain appartenant à M. BROGNARD Jacques qu'il possède au lieu-dit "En Chartin" section ZC 62 et 63 d'une superficie totale de 18a pour un prix de 540 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, sous réserve d'un avis favorable des domaines décide d'acquérir pour 540 € ces deux terrains, situés en zone N du PLU, jouxtant le bois communal de la Côte du Tronchet.

5 – Parts sociales de l'Association Foncière de Champey à reverser sur le budget commune

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 20 mai 2005, l'association foncière a été dissoute et que l'actif et le passif ont été repris par la commune. En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les sommes restant sur le compte de l'Association Foncière de Champey (environ 80 €) soient versées par le Crédit Agricole d'Héricourt à la trésorerie d'Héricourt-Champey sur le budget de la commune de Champey.